

EAU SECOURS 31  
10 bis rue du colonel Driant  
31 400 – Toulouse

Toulouse, le 13 février 2020

Aux listes candidates à l'élection municipale des 15 et 22 mars 2020-02-04

Madame, monsieur,

Vous êtes désigné.e tête de liste aux prochaines élections municipales de Toulouse et Toulouse Métropole.

Vous connaissez sûrement le travail d'information de notre collectif autour de la question de l'eau, bien commun de l'humanité, autant que la forte mobilisation en 2018/2019 que nous avons menée en faveur d'une régie publique.

Par contre, sauf erreur de notre part, nous sommes surpris de ne pas trouver un écho de ces préoccupations dans vos publications, thèmes de débat, présence médiatiques et sur les réseaux sociaux etc. à l'exception d'un récent article de la Dépêche du Midi à leur initiative (le 17 janvier pour six listes sur Toulouse).

C'est pourquoi nous vous adressons ce questionnaire. Comme vous le verrez, il pose des questions très précises. Au-delà de la réponse OUI / NON, nous vous laissons la possibilité d'explicitier les raisons de votre réponse. Nous restons à votre disposition si vous souhaitez avoir des informations complémentaires pour répondre au questionnaire.

Nous souhaitons recevoir vos réponses d'ici le 1<sup>er</sup> mars de façon à pouvoir les rendre publiques pendant la campagne électorale.

Nous vous en remercions par avance et vous adressons nos sincères salutations de citoyen.ne.s très attaché.e.s à la gestion publique de l'eau et de l'assainissement.

Pour EAU SECOURS 31

Lucien SANCHEZ  
Marie-Françoise VABRE

Retour du questionnaire à :

[lucien.sanchez4@wanadoo.fr](mailto:lucien.sanchez4@wanadoo.fr) / [mariefrancoise.vabre@free.fr](mailto:mariefrancoise.vabre@free.fr)

## QUESTIONNAIRE EAU SECOURS 31

### QUESTION 1 :

Approuvez-vous le vote du conseil de Métropole du 13 décembre 2018, attribuant la délégation de service public de l'eau à Veolia et celle de l'assainissement à Suez, sur le territoire de la Métropole ?

**OUI**

**NON**

Nous n'approuvons pas le vote du Conseil métropolitain du 13 décembre 2018 attribuant la délégation de service public de l'eau à Veolia et celle de l'assainissement à Suez, par ailleurs les élus de l'opposition actuellement sur notre liste, dont la tête de liste Antoine Maurice, ont voté contre lors de ce vote.

Pourquoi ?

Nous considérons que l'eau est un bien commun et qu'il doit être géré de manière collective. L'eau est un bien précieux et qui le deviendra de plus en plus avec le dérèglement climatique ; il est donc nécessaire, sur un territoire donné comme la métropole toulousaine, d'en conserver une gestion collective.

De plus, nous assistons, dans de nombreuses communes et villes françaises à un retour en régie publique de l'eau, comme à Rennes, Brest, Nice, etc. Alors qu'au niveau mondial 80% de l'eau est gérée de manière publique et/ou collective, la France fait figure d'exception. Enfin, malgré la volonté des citoyens, d'associations de vouloir être mieux associés à cette décision, force est de constater qu'elle s'est prise de manière opaque et non démocratique. La pseudo comparaison entre la régie publique et la DSP n'a servi qu'à justifier le choix de la DSP, en se basant uniquement sur un critère financier (prix de l'eau), sans toutes autres considérations d'ordre environnemental et social.

### QUESTION 2 :

Quatre élus sortants de la Métropole, avec le soutien des associations regroupées dans notre Collectif, estimant que l'étude de la Régie n'a pas été menée de façon équitable par rapport aux offres de Veolia et Suez, ont porté plainte au TA. Pensez-vous que leur démarche est justifiée ?

**OUI**

**NON**

Oui, leur démarche est justifiée, et de la même façon que précédemment, notre tête de liste Antoine Maurice fait partie de ces quatre élus qui ont fait ce recours.

Pourquoi ?

L'étude de la régie publique n'a pas été faite de manière transparente et démocratique. La consultation et l'analyse du cahier des charges ont été entravées même pour des conseillers de Toulouse Métropole. Des informations importantes n'ont pas été données au Conseil

métropolitain pour qu'il puisse choisir, en toute connaissance de causes, l'option régie publique ou DSP. Si une décision du Tribunal Administratif reconnaissait le vice de procédure, cela serait l'occasion de reprendre ce dossier et de reconsidérer la décision prise par M. J.-L. Moudenc et son équipe municipale.

### QUESTION 3 :

Alors que les dernières factures arrivées début 2020 sur Toulouse font apparaître un tarif autour de 4€ /m<sup>3</sup>, pensez-vous que le tarif annoncé pour 2020 par Veolia et Suez de 2,95€/m<sup>3</sup> montre que Veolia (ex CGE) qui a géré pendant 30 ans l'eau et l'assainissement sur Toulouse, a dû réaliser des bénéfices très importants sur le dos des usagers domestiques ?

**OUI**

~~NON~~

En effet, il est pertinent de se demander comment ce tarif a pu être proposé, dans quelles conditions, en rognant sur quels services, etc. ? Sans nul doute, la forte mobilisation des citoyens et des associations (relayé par des conseillers métropolitains d'opposition) sur le choix du passage de l'ensemble de la métropole à un système de gestion unique (régie publique ou DSP) a permis de mettre en lumière ce sujet. Les principales multinationales avaient donc à craindre la perte d'un marché de 37 communes.

Avec un prix de l'eau si bas, on peut se demander comment l'entretien des réseaux, des stations de pompage, de traitement, la détection de fuites, etc. peut être faite de manière consciencieuse.

### QUESTION 4 :

Si vous êtes élu.e au conseil de Métropole, êtes-vous prêt.e à engager une action immédiate visant à rompre les contrats avec Veolia et Suez ?

**OUI**

~~NON~~

Pouquoi ?

Nous espérons que le recours juridique que nous soutenons, et avons mené à travers notre tête de liste, aboutisse. Afin de savoir quelles pourraient être nos marges de manœuvre, les vices de forme éventuels, les modalités pour nous dédier de manière moins coûteuse, nous engagerons un audit pour étudier la possibilité de rompre les contrats si le recours juridique n'aboutit pas. Néanmoins l'étude que nous avons faite à notre niveau des contrats montre que le coût engendré sera conséquent car les pénalités sont très fortes sur les premières années. Nous ferons au mieux et nous sommes déterminés à un retour en régie le plus rapidement possible.

### QUESTION 5 :

Les compteurs d'eau viennent d'être renouvelés et ont été remplacés par des compteurs de radio relève (voir note en fin de page). Ces compteurs sont neufs ou très récents. Le contrat de DSP prévoit leur remplacement par des compteurs de télé-releve. Approuvez-vous ce choix ?

~~OUI~~

NON

Nous n'approuvons pas ce renouvellement.

Pourquoi ?

Il nous apparaît idiot et dispendieux de remplacer des compteurs étant en parfait état de fonctionnement et changés tout dernièrement. En plus d'un gaspillage inadmissible (dans un contexte de raréfaction des ressources) et du coût financier que cela induit, les doutes sur la santé publique quant à la diffusion de plus en plus nombreuses d'ondes électromagnétiques, devraient suffire à ne pas engager un tel renouvellement. Enfin, nous connaissons les risques induits par ces types de compteurs, dans la collecte de données personnelles et ne souhaitons pas y contribuer.

#### QUESTION 6 :

Nous revendiquons **un juste prix de l'eau** qui doit répondre à plusieurs exigences : la qualité de l'eau, un bon entretien du réseau, une solidarité à l'égard des plus démunis (premiers m3 gratuits, tarification progressive), un programme d'économies de la consommation,... Quelle sera votre action pour répondre à ces exigences ?

Si nous ne pouvons pas sortir du contrat de DSP signé pour 12 ans, malgré la procédure actuellement en cours au TA, nous engagerons des négociations auprès des opérateurs privés, d'une part pour mettre en place une tarification solidaire et inciter à des économies d'eau, et d'autre part, tenter de mettre en place une instance de contrôle renforcé, dans laquelle siègeraient des élu.e.s, des membres d'associations et des citoyens. Concernant la tarification progressive, nous négocierons avec le délégataire dans le cas où le retour en régie n'est pas possible.

L'équipe d'Archipel Citoyen.

#### Note sur la radio-relève et la télé-relève :

La radio-relève ou encore relève dite « itinérante » permet une relève des index de consommation depuis l'extérieur de l'habitation, à pied ou en voiture, sans intervention au domicile de l'utilisateur. Fonctionnant avec une technologie radio courte portée (émission fonctionnant à proximité du compteur), le dispositif consiste à récupérer l'index sur le terminal mobile de l'agent pour ensuite le transmettre au système d'information et permettre une facture calculée sur la base des consommations réelles.

La télé-relève se fait avec des compteurs communicants dit encore compteurs intelligents type Linky permettant de relever en permanence quotidiennement, plusieurs fois par jour, la consommation et de capter des données commercialisables, les ondes électromagnétiques étant d'une puissance et fréquence supérieures (problème d'électrosensibilité).

Il faut savoir que la Métropole vient de terminer le renouvellement des compteurs et de les équiper pour de la radio-relève. Ces compteurs sont neufs et vont être remplacés par des compteurs de télé-relève (montant prévu au schéma directeur de 13 millions d'euros qui auraient pu être affectés par exemple à des politiques de lutte contre les pollutions).